



Les Drôles en Grôles

Secrétariat administratif:
10 Bld du Nord 93220 Gagny
Tel: 01 43 51 91 10
lesdrolesengroles@aliceadsl.fr

AssuranceR.C.P.
WTW France - Département Sport
ImmeubleQuai 33,33/34 quai De Dion Bouton
CS70001 –92814Puteaux
Tél.:0972720119
frrandonnee@grassavoye.com
Contrat n°:41789295M/0002



Garantiefinancière:
GROUPAMA Assurance-crédit&Caution
132ruesTroisFontanot
92000Nanterre
Tel33(0)149313131
Contrat n°4000716162/0

Gagny le 28 novembre 2025

NOTICE D'INFORMATION

Week-end du jeudi 30 avril 2026 au 3 mai 2026 A NEDDE Situé en Haute-Vienne DG-26-03-NEDDE

Situé en Haute Vienne, au cœur du Limousin, le château de Nedde, ancienne demeure seigneuriale du XVIème siècle classée monument historique, est aux portes de la porcelaine, de la tapisserie et d'un pays chargé en histoire et en gastronomie.

La sortie à caractère sportif est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FF Randonnée 2025/2026 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée avec licence 2025/2026 avec assurance RC ou plus, ou d'un Rando-Pass-Découverte dont la validité couvre la totalité du séjour.

Dates : du jeudi 30 avril 2026 au dimanche 3 mai 2026

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage.

PROGRAMME :

Jeudi 30 avril 2026 : Rendez-vous 12 h – 12 h 30 Parking, face à la piste menant à Chassagnas - D30A2 N 45.812904° / E 1.881944° - Randonnée de 7,22 km - dénivelé positif : + 111 – dénivelé négatif : - 113m – La Presqu'île de Chassagnas, avançant au cœur du Lac de Vassivière, associe une limite entre la Creuse et la Haute-Vienne.

Vendredi 1^{er} mai 2026 : Circuit de Neuvic-Entier – randonnée de 15.98 km – dénivelé positif : + 296 m – dénivelé négatif : - 301 m – Un itinéraire vallonné qui nous permettra de découvrir les paysages de campagne et de monts à proximité du village de Neuvic-Entier.

Samedi 2 mai 2026 : Tarnac, moulins et rochers. Randonnée de 12,19 km – dénivelé positif : + 262 m – dénivelé négatif : 261 m – Randonnée qui nous fait remonter à la source de la Vienne près du village de Servières et traverser la Chandouille sur des ponts planches, ponts en pierres de granit.

Dimanche 3 mai 2026 : Visite guidée de la tapisserie d'Aubusson, collection de plus de 300 œuvres tissées selon les techniques traditionnelles de l'art tissé d'Aubusson, inscrit au patrimoine de l'UNESCO

Ce programme est donné à titre indicatif et sera susceptible de varier suivant le niveau du groupe ainsi que les conditions météo.

HÉBERGEMENT : VVF Nedde 87120 NEDDE

COÛT DU SÉJOUR : Le coût définitif du séjour est fixé à 240 €.

Association bénéficiaire de l'ImmatriculationTourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation: IM075100382.

Tél.0144899390 – CENTRED'INFORMATION:tél.0144899393

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et déléguée par le Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Long Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE:9319Z – SIRET:30358816400051

Ce prix comprend :

- L'apéritif de bienvenue
- Le linge de toilette, le lit fait à l'arrivée et le ménage en fin de séjour
- La pension complète (repas du soir, petit déjeuner, pique-nique dont celui du dimanche 3 mai 2026) un quart de vin offert pour le dîner
- Hébergement en chambre de 2 personnes
- L'encadrement des sorties par des animateurs brevetés
- L'immatriculation tourisme et taxe de séjour

Ne sont pas compris :

- Les dépenses personnelles,
- Les consommations supplémentaires,
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement),
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

A noter : prévoir deux boîtes hermétiques et des couverts. Des serviettes en papier seront fournies par le VVF et un kit composé d'une éponge, produit vaisselle et torchon sera mis à disposition dans les logements.

INSCRIPTIONS : Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € (chèque à l'ordre de l'Association).

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour, sera prise avant le 31/01/2026.

En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours.

Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS : Tous les règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

Acompte de 100 € à la préinscription. Date limite 31/12/2025 – Versement au 28 février 2026 : 140 €
Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS :

Les participants seront regroupés par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Chaque équipage constitué gérera la contribution aux frais du déplacement aller et retour.

ANNULATION DU SÉJOUR – LES FRAIS RETENUS PAR VVF SONT LES SUIVANTES :

- Plus de 30 jours avant la date d'arrivée : 10% du montant du séjour
- Entre 30 jours à 8 jours avant la date d'arrivée : 50% du montant du séjour
- Entre 7 jours et la date d'arrivée : 100% du séjour

CESSION DU SÉJOUR

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions ETT et UETT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant de séjour, des contributions ETT et UETT et éventuellement des primes facultatives.

Jean Claude et Mylène

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables auprès du responsable tourisme de l'Association

Association bénéficiaire de l'ImmatriculationTourisme fédérale de la FédérationFrançaise de la Randonnée Pédestre 64, rue duDessousdesBerges75013Paris–Numérod'immatriculation:IM075100382.

Tél.0144899390 –CENTRED'INFORMATION:tél.0144899393

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique.AgréeeetdélégataireduMinistèrechargédesSports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne delaRandonnéePédestreCode APE:9319Z– SIRET:30358816400051

INSCRIPTION AU WEEK-END A NEDDE

A retourner avant le 31 décembre 2025

Chez Mylène GAY – 22 avenue du Maine - 93220 GAGNY

Chèque à l'ordre des Drôles en Groles

NOM : **PRÉNOM :**

Numéro de téléphone :

Je m'inscris pour le week-end ci-dessus

Du jeudi 30 avril 2026 au dimanche 3 mai 2026

VOITURE : OUI NON

Acompte de 100 €

DATE :

SIGNATURE

Association bénéficiaire de l'ImmatriculationTourisme fédérale de la FédérationFrançaise de la Randonnée Pédestre 64, rue duDessousdesBerges75013Paris–Numérod'immatriculation:IM075100382.

Tél.0144899390 –CENTRED'INFORMATION:tél.0144899393

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique.AgréeeetdélégataireduMinistèrerechargédesSports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne delaRandonnéePédestreCodeAPE:9319Z– SIRET:30358816400051